

« *Le Luxembourg gardera-t-il son identité nationale avec la Constitution pour l'Europe?* »



Eng Verfassung
fir Europa

REFERENDUM VUM
10. JULI 2005



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

L'Union respecte l'égalité des États membres et leur identité nationale avec leurs structures politiques et constitutionnelles fondamentales. La promotion de l'identité culturelle et linguistique restera une compétence nationale ou régionale des États membres. L'Union s'engage à encourager ces actions. Au Luxembourg également, la langue et la culture continueront à être façonnées par les habitants.

Informéiert lech

www.verfassung-fir-europa.lu

Europäer sinn, Lëtzebuenger bliiwen